CONSEIL D'ÉCOLE DU 14 OCTOBRE 2019 Sujets et interventions	Conclusions Décisions Page 1

Présents :

Parents d'élèves : Mmes Turc (Angélique et Marie-Hélène) ,Labhib-Munoz, Paulin et Marquette
Mairie : Mme Jacquot (conseillère municipale),
Enseignants : Mme Charles, Mme Tollar- Pesenti, Mme Pachoud
Mme Fernandez (Atsem)
DDEN : Mme Carrier
Excusé(es): M. Sébasatien (IEN), Mme Pothieu
Absent(s) :

1 Résultats des élections et présentation des nouveaux membres du conseil

Vote principalement par correspondance. Les 3 sièges ont été pourvus

Titulaires :Mme Labhib-Munoz, Marie-Hélène Turc, Angélique Turc
Suppléantes:, Audrey Paulin, Laurence Pothieu, Stéphanie Marquette
(selon l'ordre d'inscription sur la liste électorale)
Qui est membre de droit du Conseil d'école ?
1.les enseignants de l'école (dont le directeur), y compris les temps partiels, les compléments de service et les titulaires remplaçants présents sur l'école au moment de la tenue de la réunion,
2. le maire OU son représentant,
3. un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal OU, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant,
4. .le DDEN du secteur (Délégué Départemental de l'Éducation National)
5. autant de parents que de classes, élus par l'ensemble des parents d'élèves (ou moins en cas de nombre de candidats inférieur au nombre de classes),
6. un maître du RASED qui intervient sur l'école, désigné par les maîtres de l'école.
Chacun des membres de droit dispose d'une voix en cas de vote. Les parents suppléants peuvent assister aux réunions , ils n'ont cependant le droit de voter qu'en d'absence du parent titulaire : jamais plus de parents votants que de classes dans l'école.

Les délégués doivent respecter l'obligation de discrétion qui est commune à tous les membres du conseil et à ceux qui y assistent.
Accord de principe sur le vote par correspondance pour les éléctions de 2020-2021 si celui ci est maintenu.

Résultat des élections
Electeurs : 96
Votants : 28...
...29..% de participation
Liste de parents non regroupés en association

2 Bilan de rentrée et effectifs:

La rentrée n'a posé aucun problème pour les 59 élèves et leurs enseignantes !
3 classes : 59 élèves et 48 familles
Répartition par niveau :

Répartition par classe		
CLASSE de cycle 1 : 15 (PS :5/ MS : 6/GS: 4) Mme Pachoud	**CLASSE de cycle 2**: 21 (CP:6/ CE1 : 9 CE2 : 6) Mme Tollar-Pesenti	**CLASSE de cycle 3** :23 (CE2 :5 / CM1 : 8/ CM2 : 10) Mme Charles

Arrivées et départs :
1 départ en MS pour déménagement et 1 arrivée prévue en PS

Intervenant : Angéline Mère est présente les vendredis matin : 45 mn avec les cycles 1, 1h avec les cycles 2, 1h avec les cycles 3. Financement mairie.

1 Auxiliaires de Vie Scolaire sur l'école : Mme Germain Bonne pour un élève de cycle 2 et une élève de cycle 3

11 séances de piscine à La Mure du 09.09 au 16.12 décembre 2019, les lundis après-midi La participation des GS de maternelle est conditionnée par le nombre de parents agrées pouvant participer, merci aux parents participants .Financement mairie

3 Les projets de l'école et actions annuelles :

Projet musique :
Périodes historiques, création spectacle pour une présentation le 11 juin 2020 La Motte St Martin

Classe transplantée : du 6 au 11 avril 2020 sur le canal du midi, 2 péniches, 6 accompagnateurs, retour sur Monteynard via Carcassonne.
Actions de financement à l'étude par l'école : vente de brioche au mois de janvier, tombola pour le mois de mars. Une demande de mécénat aux entreprises de la commune va être faite.

Participation des familles revue à la hausse par le CE : 100€ pour un enfant, 180€ pour deux enfants.
Infos sur le site de l'école

.Connaissance du réseau d'eau de la commune : réservoir et STEP Coopérative de classe et école: L'argent de la coopérative scolaire finance les projets fait avec et pour les enfants. Compte école: 544,76 € Comptes classes : Visibles sur demande des parents, bilans de comptabilité vérifiés par l'OCCE. Les comptes sont alimentés par les cotisations des parents, la subvention du sou des écoles, les ventes de photos de classes	Autorisation du CE pour une participation de la coop général de l'école à la classe découverte de 400€ .
Sorties scolaires : Sorties piscine : 11 séances Sorties prévues au jour d'aujourd'hui: Cycle 1 : Cinéma Vizille le 11 décembre 2019 Cycle 2 : Cycle 3 : musée de l'ancien Évêché sur certaines périodes historiques	
4 Activité Pédagogique Complémentaire et élèves en difficulté **Les directives ministérielles imposent de se centrer sur la lecture.** **3 types d'APC : soutien, méthodologie, activités en lien avec le projet d'école** **En ce début d'année les APC sont centrées sur le soutien en lecture pour les CE1 et les CP.**	**Activité pédagogique complémentaire** Les APC se déroulent le mardi et le vendredi, sur le temps de midi : de 12h 50 à 13h20, exceptionnellement sur 4 jours pour la remédiation en fluence
Présentation du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté) Changement de secteur : *Le Réseau intervenant sur l'école : 2 personnes: 1 psychologue(Valerie Mabille) + **1 maître E (Jannick Alluis)**= aide pédagogique.* *Valérie Mabille demande une participation financière aux communes des écoles où elle intervient pour l'achat de matériel pédagogique.* *Pour une intervention du maître E il n'y a pas besoin d'autorisation des parents, mais pour l' intervention du psychologue scolaire seul avec un enfant l'autorisation écrite des parents est obligatoire.*	Pas d'intervention de l'équipe du rased pour la première partie de l'année.
5 Règlement intérieur : (modification et vote) Le portail étant fermé à clefs, tout retard implique le déplacement d'un adulte de l'école pour ouvrir le portail.... **Modifications apportées : « *par le biais du cahier de liaison. » :*** pour les demandes de RDV merci d'utiliser ce moyen de communication pour prendre rdv avec l'enseignant de votre enfant. L'équipe enseignante souhaite ajouter : *« L'école est un milieu de vie important pour l'élève. En plus des apprentissages il y apprend les valeurs démocratiques, les règles de l'état de droit, le respect de l'environnement, le sens de la solidarité, de l'entraide et de la tolérance* ***Il est important d'encourager et de valoriser les comportements les mieux adaptés à l'activité scolaire : calme, attention, soin, entraide, respect d'autrui*** *A l'inverse, les comportements qui troublent l'activité scolaire, les manquements au règlement intérieur de l'école, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants, donnent lieu à des réprimandes, qui sont portées immédiatement à la connaissance des représentants légaux de l'enfant. Ces réprimandes ne peuvent elles-mêmes en aucun cas porter atteinte à l'intégrité morale ou physique d'un enfant. »*	Les modifications votées à l'unanimité sont issues du règlement départemental de l'Isère.

6 Présentation du PPMS, exercices incendie, exercice anti-intrusion

Le PPMS est le Plan Particulier de Mise en Sécurité qui est obligatoire dans toutes les écoles. Il concerne la mise en sécurité des enfants en cas de risque majeur (éboulements, tremblements de terre, accident, explosion). Le PPMS a défini deux zones de confinement : la classe de cycle 3 pour les maternelles et les CE2/CM1/CM2, la classe de cycle 2 pour les CP/CE1 .

La mairie a fourni à l'école le nécessaire pour une situation de confinement.

Un exercice sera réalisé de nouveau cette année pour mettre les élèves en situation.

Par ailleurs, trois exercices incendies seront réalisés.

PPMS et Exercice anti-intrusion :

Le plan de mise en sécurité des élèves concernant l'intrusion a été dissocié du précédent.

Les écoles sont tenues de réaliser un exercice anti-intusion sans en faire une situation alarmante pour les enfants. Exercice effectué le 10 octobre 2019

1er exercice incendie le 18 octobre 2019

Rappel « Accidents majeurs » : *« en cas d'accident majeur, l'établissement a tout mis en œuvre pour la sécurité de votre enfant par la mise en place du **PPMS** et les consignes seront scrupuleusement respectées.*

Nous vous demandons :

-de ne pas venir le chercher

- Évitez de téléphoner afin de ne pas encombrer les réseaux.

Vous serez avertis par radio de la levée de la mise à l'abri. »

7 Mairie :

Mme Jacquot présente le projet de pavoisement de l'école qui sera réalisé pendant les vacances de la Toussaint. Le lundi 4 novembre une cérémonie d'inauguration présidée par M. le Maire sera l'occasion d'expliquer aux enfants les raisons de ce pavoisement. A cette occasion une boisson et un gâteau seront offert aux enfants par la mairie.

L'ensemble de l'équipe remercie la mairie et ses agents techniques pour les réponses rapides et efficaces aux différentes demandes de l'équipe, (renouvellement des dictionnaires classe de cycle 3)

Budget par enfant et par an : 51euros

Demandes : appareil photo, faisabilité d'un placard dans la salle de motricité, pose de portes-manteau à l'extérieur. Le CE renouvelle sa demande pour la sécurisation du sol sous le panneau de basket.

Cantine garderie péri-scolaire :

Cantine : 35 enfants en moyenne, parfois + 40

Garderie : **matin** : 15 enfants en moyenne chaque jour (2 adultes dès 12 enfants),

Soir: 12 enfants en moyenne chaque jour

Questions diverses : Pas de questions

Calendrier

*NOËL: **le vendredi 20 décembre 2019** L'après midi sera banalisé, un spectacle sera offert par le sou des écoles et un goûter par la mairie.*

Prochain Conseil d'école : entre les vacances de février et Pâques

Nous vous rappelons que le site de l'école et de la mairie sont à votre disposition sur le net.

*Adresse mel du Sou des Ecole de Monteynard : **Soudesecoles38770@gmail.com***

Rédaction : Véronique Pachoud

Pour l'école :

Véronique Pachoud

Pour les délégués de parents :